

République Française
Département Cher
Commune de BERRY-BOUY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Seance du 01/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 1 Décembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26/11/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 26/11/2025.

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, MATHAULT Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHALOPIN Jean-Pierre à M. MATHAULT Bernard

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE BOURGES
Le :
Et
Publication ou notification du :

Excusé(s) : Mme JOYEUX Pascale, M. GEORGET Frédéric

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. MATHAULT Bernard

Affichage en mairie le :

04 DEC. 2025

D2025_12_55 - Permis de bonne conduite, avenant N°1 au règlement intérieur des services périscolaires du 9 décembre 2025

Madame Meyer, Maire Adjoint expose aux membres du conseil municipal que les agents des services périscolaires souhaiteraient mettre en place un permis de bonne conduite.

Considérant qu'un règlement intérieur des services périscolaires a été voté le 9 décembre 2025, il serait souhaitable de modifier l'article 2 : comportements, en rajoutant un point sur le permis de bonne conduite, ainsi qu'annexer les documents du permis de bonne conduite.

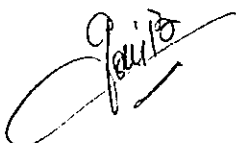
Madame Meyer demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cet ajout concernant le permis de bonne conduite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

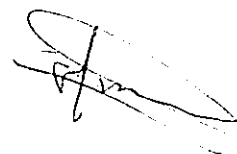
- Accepte l'avenant n°1 au règlement intérieur des services périscolaires du 9 décembre 2025 qui modifie l'article 2 : comportements, et rajoute un point sur le permis de bonne conduite, ainsi qu'annexer les documents du permis de bonne conduite.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui en découlent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/12/2025
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMAY




Le secrétaire de séance
Bernard MATHAULT



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

L'an 2025, le 1 Décembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26/11/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 26/11/2025.

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 9	Contre : 0
Abstention : 0	

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, MATHAULT Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHALOPIN Jean-Pierre à M. MATHAULT Bernard

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE BOURGES
 Le :
 Et
 Publication ou notification du :

Excusé(s) : Mme JOYEUX Pascale, M. GEORGET Frédéric

Affichage en mairie le :

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. MATHAULT Bernard

04 DEC. 2025

D2025_12_56 – Décision modificative n°1

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour régularisation des comptes ci-dessous énumérés.

Section de fonctionnement de 21 995.25 € en dépenses et en recettes, selon les éléments suivants

Recettes de fonctionnement	Chapitre 73 : Fiscalité locale	Compte 73123	+	1 254.33 €
Recettes de fonctionnement	Chapitre 74 : Dotations et participations	Compte 744	+	886.65 €
Recettes de fonctionnement	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	Compte 752	+	16 332.46 €
Recettes de fonctionnement	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	Compte 75888	+	3 521.81 €
	Total		+	21 995.25 €

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 04/12/2025

ID : 018-211800289-20251204-D2025_12_56-DE

Berger
Levaüt

Dépenses de fonctionnement	Chapitre 011 : charges à caractère général	Compte 6042	+	7 900.00 €
Dépenses de fonctionnement	Chapitre 011 : charges à caractère général	Compte 60623	+	3 000.00 €
Dépenses de fonctionnement	Chapitre 011 : charges à caractère général	Compte 6283	+	8 095.25 €
Dépenses de fonctionnement	Chapitre 67 : Charges spécifiques	Compte 673	+	3 000.00 €
	Total			21 995.25 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

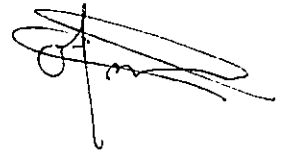
- Adopte la décision modificative du budget de la commune ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui en découlent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/12/2025
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMAI



Le secrétaire de séance
Bernard MATHAULT



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 1 Décembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26/11/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 26/11/2025.

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, MATHAULT Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHALOPIN Jean-Pierre à M. MATHAULT Bernard

Excusé(s) : Mme JOYEUX Pascale, M. GEORGET Frédéric

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE BOURGES
Le :
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. MATHAULT Bernard

Affichage en mairie le :

04 DEC. 2025

D2025_12_57 – Paiements des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article L161261 du CGCT permet à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif d'une collectivité à engager certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget en cours.

Cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris le remboursement de la dette) et précise le montant de l'affectation des crédits.

Le paiement des opérations concernant la création d'un réseau de chaleur par géothermie peut s'avérer nécessaire avant l'adoption du budget primitif.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire, préalablement à l'adoption du BP 2026 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants figurants ci-dessous :

Article 2313 : constructions (en cours) dans la limite de 285 728.16 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants figurants aux états ci-dessus,

- D'inscrire au BP 2026, les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/12/2025
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMAY



Le secrétaire de séance
Bernard MATHAULT



République Française
 Département Cher
 Commune de BERRY-BOUY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 01/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

L'an 2025, le 1 Décembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26/11/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 26/11/2025.

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 9	Contre : 0
Abstention : 0	

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, MATHAULT Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHALOPIN Jean-Pierre à M. MATHAULT Bernard

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE BOURGES
 Le :
 Et
 Publication ou notification du :

Excusé(s) : Mme JOYEUX Pascale, M. GEORGET Frédéric

Affichage en mairie le
04 DEC. 2025

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. MATHAULT Bernard

D2025_12_58 - Retrait de la délibération D2025_11_54

Monsieur Ayivi, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que la délibération D2025_11_54 a fait l'objet d'une demande de pièce complémentaire par le contrôle de légalité, concernant les bons cadeaux.

Considérant que l'article L.731-3 du code général de la fonction publique établit que « Les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, dont bénéficient les agents publics sont distinctes de la rémunération définie aux articles L. 712-1 et L.713-1 et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir. Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, le bénéfice de l'action sociale implique une participation du bénéficiaire à la dépense engagée. Cette participation tient compte, sauf exception, de son revenu et le cas échéant, de sa situation familiale. »

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de retirer la délibération D2025_11_54 concernant les bons cadeaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retire la délibération D2025_11_54 concernant les bons cadeaux

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
 En mairie, le 03/12/2025
 Le Maire
 Bernadette GOIN-DEMAY




Le secrétaire de séance
 Bernadette MATHAULT



République Française
Département Cher
Commune de BERRY-BOUY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

L'an 2025, le 1 Décembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26/11/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 26/11/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, MATHAULT Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHALOPIN Jean-Pierre à M. MATHAULT Bernard

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE BOURGES
Le :
Et
Publication ou notification du :

Excusé(s) : Mme JOYEUX Pascale, M. GEORGET Frédéric

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. MATHAULT Bernard

Affichage en mairie le :
10 4 DEC. 2025

D2025_12_59 - Retrait de la délibération D2025_09_46 poste de vacataire

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la délibération D2025_09_46 concernant la création d'un poste de vacataire pour la restauration scolaire a fait l'objet d'observations par le contrôle de légalité.

La durée de la vacation doit répondre à un besoin ponctuel.

La délibération prise le 17 septembre 2025 proposait une vacation pour la restauration scolaire, du 29 septembre 2025 au 7 juillet 2026, soit quasi la durée de l'année scolaire.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de retirer la délibération D2025_09_46 concernant la création d'un poste de vacataire pour la restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retire la délibération D2025_09_46 concernant la création d'un poste de vacataire pour la restauration scolaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/12/2025
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMAY



Le secrétaire de séance
Bernard MATHAULT

